

8 documents sur la Conférence franco-russe sur les dettes 1926-1927

Christian Rakovsky

Le 28 octobre 1924, après la reconnaissance de l'URSS par la France, [Léonid Krassine](#) était nommé représentant plénipotentiaire de l'URSS en France où il commença à préparer les négociations officielles sur les questions des dettes tsaristes et des crédits à la Russie soviétique. Mais les négociations officielles ne s'ouvrirent que le 25 février 1926, alors que Krassine et Rakovsky avaient « échangé » leurs postes d'ambassadeurs à Londres et à Paris. C'est donc Rakovsky qui mena ces pourparlers pendant plus d'un an et qui n'aboutirent finalement pas à cause de la campagne de la presse réactionnaire française qui entraîna finalement son départ de Paris le 16 octobre 1927. Notes MIA.

Déclarations à l'Agence Havas à la veille des négociations franco-russes

Source : « Le Temps », mercredi 3 février 1926, p. 4.

M. Rakowsky, qui part aujourd'hui pour Paris, a fait au correspondant de l'agence Havas les déclarations suivantes :

« La délégation russe partira à la fin de la semaine. Sa composition témoigne du caractère sérieux et de l'importance attribués par notre gouvernement aux négociations qui commenceront dès l'arrivée de la délégation à Paris. Dans la délégation sont représentés, outre les Affaires étrangères et le Conseil du travail et de défense, les commissariats des Finances, du Commerce, la Banque de l'État, le Conseil supérieur de l'industrie.

En plus de la délégation, le gouvernement prévoit une commission spéciale pour les pourparlers avec les industriels français ; y entreront, outre les organismes susdits, les représentants de l'agriculture, des chemins de fer et de la coopération. Aussitôt que la marche des négociations le permettra, les experts et les collaborateurs techniques, en tout pas plus de vingt personnes, viendront avec elle à Paris.

Avant, pendant et après le séjour de [M. Tchitchérine](#) à Paris, presque toutes les conversations portèrent sur les prochaines négociations, mais seulement dans leurs lignes générales, je puis seulement dire le désir commun de trouver une voie de règlement.

Mes propositions seront formulées seulement au cours des négociations. M. Krassine fit des propositions concrètes dont nous ne savons pas à quel point elles parurent inacceptables au gouvernement français ni pourquoi. La question des dettes fut réglée par notre décret les annulant et nous y revenons seulement dans la mesure où la France pose la question. La base des pourparlers doit être non telle ou telle question litigieuse, mais des intérêts communs incontestables. Je pense que de pareils intérêts existent et leur importance déjà énorme ne fera que croître. Elle croîtra d'abord économiquement ; après la guerre, la France devint un pays de grosse industrie pour qui la question des matières premières a acquit et acquerra encore une grande importance.

Aussi la France s'intéresse au relèvement de l'industrie rurale de l'Union soviétique. Sans l'Union soviétique, l'Europe et en particulier la France ne pourront pas se libérer de la dictature exercée par les pays d'outre-mer, et en particulier par les États-Unis. La France est intéressée au relèvement de notre industrie, car seul ce relèvement permettra le développement rationnel de notre agriculture, la diminution des prix de revient de la matière première, l'achat de nouvelles machines, etc.

Ce que je vous dis a une importance immédiate pour les négociations. Les crédits à long terme que nous demandons et l'aide financière constituent à la fois le moyen de résoudre la question des dettes et une affaire favorable non seulement pour nos intérêts, mais pour les intérêts et le développement de l'industrie française et des relations commerciales de la France et de l'Union soviétique. »

En ce qui touche aux questions d'ordre plus général, l'ambassadeur ajouta :

« Je ne vois pas de raison pour gêner le rapprochement polono-soviétique qui est déjà amorcé. Il est dicté non par l'opportunisme mais par des raisons profondes : 1° la géographie et la politique internationale ; 2° le passé économique de la Pologne, et surtout son passé industriel. En ce qui concerne le statut territorial de l'Europe orientale, notre conduite est dictée par les traités que nous avons signés et, faute de traités, par le principe de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. En particulier, en ce qui concerne l'Alsace et la Lorraine, contrairement à la reproduction inexacte, dans le fond et dans la forme, par un journal de Moscou, d'un de mes discours, je n'ai jamais approuvé l'acte de violence exercé par l'Allemagne en 1871 contre lequel a toujours protesté le mouvement ouvrier international.

Relativement au traité turco-soviétique. il est inutile de chercher midi à quatorze heures. Nous sommes prêts à conclure un pareil traité avec tous les pays, car nous sommes désireux de nous sentir rassurés contre des intentions agressives possibles. De plus, la conclusion du traité turco-russe est un démenti convaincant aux bruits d'un accord italo-soviétique contre la Turquie ou d'une entente turco-soviétique contre l'Italie, la France, ou d'autres États.

Eh ce qui concerne la conférence du désarmement, je me la représente seulement sur la base de l'égalité complète avec les autres pays. Le fait que les États-Unis y participent également peut sûrement aider à l'établissement de relations permanentes entre l'Union soviétique et l'Amérique. »

Sur l'ouverture de la Conférence franco-soviétique sur les dettes tsaristes

Source : « L'Humanité », jeudi 25 février 1926, p. 1 et 3.

C'est ce matin, à 11 heures, au Quai d'Orsay, que s'ouvriront les négociations franco-soviétiques sur les dettes tsaristes. À la veille de ces importants pourparlers – les seconds de cette nature que la Russie prolétarienne engage depuis deux ans avec une grande puissance capitaliste – nous sommes allés

demander au camarade Rakowsky de nous dire, pour les travailleurs de France, la pensée des ouvriers et des paysans russes, la pensée de l'État soviétique qu'il représente à Paris. [...]

C'est dans son bureau de travail encombré de dossiers épais et de documents volumineux, les outils de plusieurs nuits d'un labeur acharné, que nous a reçus, hier, le camarade Christian Rakowsky, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris.

Notre camarade n'attendra pas que nous lui posions nos questions. Il connaît trop bien les travailleurs de France pour ignorer l'intérêt qu'ils portent à la négociation qui va s'ouvrir et pour ne pas soupçonner leur désir de savoir de la bouche même de leur délégué l'opinion de leurs frères de Russie.

— Nous en sommes arrivés, nous dit Rakowsky, à une époque où il importe de créer entre les deux gouvernements, celui de Moscou et celui de Paris, une atmosphère de confiance. La période qui a suivi le rétablissement des rapports diplomatiques entre les deux pays fut une période d'attente. Aucune question sérieuse ne fut résolue ni dans l'ordre politique ni dans l'ordre économique. Tout a été renvoyé de jour en jour jusque l'époque des négociations.

La presse française, demandons-nous, a beaucoup commenté les récents articles parus dans les journaux soviétiques sur le problème des dettes. Peut-on considérer qu'ils constituent la base des futures propositions du gouvernement de l'U.R.S.S.?

— En vérité, les articles parus dans notre presse, ceux des « *Izvestia* » et de la « *Pravda* », de même que l'article de Trotsky¹, développent sous différentes formes et avec une argumentation variée, cette thèse fondamentale : la situation de l'Union soviétique, pour de longues années, ne lui permettra pas de conclure des engagements qui ne soient pas couverts par de nouveaux revenus.

Or, ceci doit être le résultat d'un relèvement de notre industrie et de notre agriculture. Ce relèvement n'est possible – dans la mesure nécessaire – que par l'obtention de crédits à long terme.

Sans doute, mais que penser de la campagne que mène non seulement en France, mais dans la plupart des pays capitalistes, une certaine presse et qui tient à marquer la prétendue solidarité de l'État soviétique avec les gouvernements qui l'ont précédé ?

Nous allions poursuivre, donner les exemples, mais d'un geste Rakowsky nous arrête :

— Je veux éviter à tout prix les discussions doctrinales qui ont eu leur raison d'être à Gênes, à La Haye², mais qui depuis ont perdu leur valeur et qui ne seraient pas de mise à la prochaine conférence.

Mais ce dont il faut que vous vous souveniez, ce que nous ne cesserons pour notre part de répéter, c'est qu'en 1906 tous les partis russes, non seulement les partis révolutionnaires, mais des partis bourgeois comme le parti des cadets, le parti le M. Milioukof dans son manifeste de Wibourg, avaient prévenu les puissances européennes que tout emprunt qui serait fait au tsarisme russe seraient considérés comme un acte d'hostilité vis-à-vis du peuple russe et ne serait pas reconnu par lui.

Quant à notre gouvernement, il n'a cessé de chercher un système qui permettrait à la fois de sauvegarder les conquêtes de la Révolution tout en dédommageant les petits porteurs français. La

1 Il s'agit de l'article intitulé « *Les futures négociations avec la France et ce que l'on peut en attendre* » et publié dans la « *Pravda* » du 17 janvier 1926.

2 La « *Conférence économique et financière internationale* » de Gênes s'est tenue du 10 avril au 19 mai 1922. Sa convocation avait été officiellement adoptée par le Conseil Suprême Allié réuni à Cannes le 6 janvier 1922. La conférence était destinée à résoudre les questions de la reconstruction économique et du système commercial et financier international mis à mal par la Première guerre mondiale. Les puissances impérialistes voulurent en vain imposer à la Russie soviétique le paiement de toutes les dettes tsaristes et le retour des entreprises nationalisées à leurs propriétaires étrangers. L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de Gênes fut finalement renvoyé à une « *conférence des experts* », réunie à La Haye en juin-juillet 1922, mais qui n'aboutit également à aucun résultat.

conciliation de ces deux thèses se trouve précisément dans notre formule « Liquidation des réclamations des porteurs français combinée avec l'obtention par l'U.R.S.S. de crédits industriels »

Tel est le principe qui inspirera la délégation des Soviets à Paris. Il a suffi qu'il soit formulé avec tant de netteté pour éveiller chez nous une curiosité bien compréhensible sur l'état actuel de l'économie soviétique.

— Nous espérons, nous répond notre camarade, maintenir, dans l'avenir, le rythme du progrès de notre industrie et de notre agriculture. Nous voulions même faire davantage cette année : accélérer ce rythme. Aussi avons-nous prévu pour l'industrie une subvention de 936 millions de roubles, dont 669 pour le relèvement de l'outillage des usines existantes. 97 millions de roubles pour la construction d'habitations pour les ouvriers et 110 millions de roubles pour la construction de nouvelles usines. Plus tard nous avons révisé ces chiffres. Nous les avons ajustés aux résultats de notre récolte, nous les avons réduits à un total de 746 millions de roubles.

Nous allons prendre congé du camarade Rakowsky, non sans poser encore une question, la dernière. Les derniers débats du P.C.R. peuvent-ils exercer une répercussion quelconque sur la politique de l'U.R.S.S. à l'égard des puissances capitalistes ?

— Notre discussion n'a affecté en rien la politique de l'U.R.S.S., réplique le représentant de l'État soviétique.

Et, martelant ses mots :

— Ces principes, ils sont à la base même de la Constitution de notre Union.

Ce seront les dernières paroles, et combien réconfortantes, de l'ambassadeur des Soviets, du délégué des travailleurs de Russie à la conférence du Quai d'Orsay.

Déclarations sur la Conférence franco-russe sur les dettes

Source : « Le Temps », 26 avril 1926, p. 2.

Dans la commission la plus importante, la commission des finances, nous en sommes arrivés aux chiffres. Cela signifie que nous sommes sortis déjà des généralités pour arriver aux faits concrets. Les deux parties ont fait des propositions concrètes ; maintenant nous cherchons à les ajuster. Un progrès a été fait, mais il faudra encore du temps pour que nous arrivions au sommet de la passe.

Ensuite, le restant sera plus facile, quoique nous ayons encore la question des crédits. Ce que je constate, c'est que des deux côtés il y a une volonté ferme d'aboutir, et il faut que cela soit ainsi, car si dans les négociations actuelles les deux parties ne font pas preuve d'un tact suffisant et d'un esprit de conciliation, la question des dettes peut être renvoyée encore à des temps indéterminés.

Je sais que dans certains journaux étrangers, des porteurs de dettes d'autres pays ont fait des déclarations qui incitent les porteurs français à l'intransigeance en leur faisant entrevoir que si les

pour parler n'aboutissent pas actuellement avec nous, il se formera ensuite un front unique des porteurs de tous les pays contre notre gouvernement.

Si nous ne réussissons pas à nous entendre quand nous avons à discuter avec un pays, il serait encore moins possible de nous entendre si on cherchait à coaliser contre nous des intérêts différents, et la question des dettes forcément se transformerait en un moyen de lutte politique contre notre gouvernement.

D'autre part, il serait aussi infructueux de spéculer sur la prétendue crise économique de l'Union des Soviets, qui forcerait cette dernière à faire toutes les concessions possibles. Ce serait là répéter l'erreur de Gênes quand on nous considérait dans une impasse qui nous obligeait à accepter n'importe quelles propositions.

M. Rakowsky a abordé ensuite un certain nombre de problèmes, en particulier : les difficultés économiques en Russie, la question des pétroles et celle de l'accord germano-soviétique.

Ayant surévalué notre récolte, a dit M. Rakowsky, nous avons fait des commandes à l'étranger plus considérables que d'habitude et, ensuite, au moment du paiement, nous avons éprouvé des difficultés pour trouver des devises et nous avons dû recourir aux réserves d'or de l'État.

Contrairement aux années précédentes où nous avons une balance active – ce qui d'ailleurs nous a permis de constituer des réserves – nous avons eu, l'année dernière, une balance déficitaire dans notre commerce, nous avons acheté pour 650 millions de roubles de marchandises, tandis que nous n'en avons vendu que pour 500 millions.

C'est une des origines des difficultés que nous avons éprouvées au moment des paiements aux mois de janvier et février. Une autre, plus importante encore, c'est qu'en surévaluant la récolte, nous avons donné une extension à notre industrie, et qu'ensuite nous fûmes forcés de lui couper une part des crédits prévus et de changer les plans pour les rendre conformes à la réalité.

Tout ceci s'est répercuté sur le pouvoir d'achat du tchervonetz³. Mais pour cela aussi nous avons pris des mesures, dont la principale fut une nouvelle diminution des dépenses dans le budget de 1926. Cette diminution est de 100 millions de roubles. Ceci nous permettra de créer une réserve d'Etat du même chiffre, notre budget ayant été en équilibre déjà avant cette diminution des dépenses.

Au mois de mars, notre exportation a déjà dépassé notre importation. D'ailleurs, à peine quatre mois nous séparent de la nouvelle récolte qui nous procurera des devises.

On a dit dans toute la presse anglaise et américaine que les pétroles russes ont été l'objet de négociations, même de transactions, à la conférence. Je donne le démenti le plus catégorique à ces bruits. Jusqu'à présent, il n'a jamais été fait allusion, dans aucune des commissions de la conférence, ni en dehors dans les conversations entre délégués, à la question des pétroles russes.

Mais, d'une manière générale, je ne comprends pas pourquoi, si nous pouvons causer de nos pétroles avec des Anglais et des Américains, nous n'en causerions pas avec des Français ? En disant que ceci n'a pas eu lieu, je constate simplement un fait.

3 Nouvelle devise provisoire introduite dans le cadre de la Nep en 1922 en parité fixe avec l'or et utilisée surtout pour le commerce extérieur. Le tchervonetz fut aboli en 1947.

Sur les négociations franco-soviétiques

Source : « Bulletin quotidien de presse étrangère » n° 3296, 9 juillet 1926, p.1, et *Le Temps*, 12 juillet 1926, p.1.

Proletarskaïa Pravda [de Kiev], 30.6.1926

Veut-on savoir ce qui fait traîner les négociations franco-soviétiques ? En voici les causes fondamentales :

Bien que les négociations franco-soviétiques qui se sont ouvertes n'aient touché qu'à des questions financières et économiques, leur importance politique n'échappe à personne et à nous en particulier. De plus, en dehors du fait qu'elles faciliteront un rapprochement politique entre l'Union soviétique et la France, de leur succès dépendront les futures négociations sur ce même sujet avec l'Angleterre.

On pourrait s'étonner de voir qu'après trois mois de travaux nous n'ayons pas encore atteint le but. Ceci s'explique par des difficultés sans nombre avec lesquelles sont aux prises les deux délégations. Chacune des délégations est obligée de compter, non seulement avec ses propres désirs, mais aussi avec les instructions de son gouvernement, du parlement et avec l'opinion publique du pays.

La délégation française doit tenir compte non seulement des porteurs des anciens titres russes, mais aussi de tous les citoyens français ayant des valeurs étrangères.

La délégation soviétique doit, en premier lieu, avoir en vue les débiteurs de l'Union qui auraient à supporter les dépenses pour la liquidation des anciennes dettes. De plus, la délégation soviétique ne doit pas oublier qu'il existe encore d'autres pays et d'autres détenteurs de valeurs russes qui suivent avec impatience la marche des négociations franco-soviétiques pour présenter à leur tour leur note.

La délégation doit également prendre en considération la situation économique et politique de l'Union soviétique.

Sans vouloir atténuer la grande responsabilité dont est chargée la délégation française, il faut cependant reconnaître que la responsabilité de la délégation soviétique est encore plus grande.

Ce ne sont pas des divergences théoriques qui nous séparent, car, dès le début des négociations, nous avons donné à nos travaux un caractère essentiellement actif, seuls les événements nous séparent. Depuis le commencement de la guerre mondiale il s'en est accumulé suffisamment pour changer complètement le point de vue sur le problème des dettes de guerre et d'avant-guerre.

Nous ne sommes pas les seuls novateurs dans ce domaine ; d'autres gouvernements ont donné l'exemple de pareilles innovations. Est-ce que les pays de l'Entente n'ont pas fait remise des dettes de guerre de l'ancien gouvernement austro-hongrois aux pays qui se sont constitués sur ce territoire ?

Pourquoi cela ? Parce qu'en dehors des droits de toute sorte il y a un motif politique et qu'avec le côté politique il y a pour ainsi dire un droit moral qui ne saurait obliger les Tchèques, les Polonais les Roumains, les Croates, etc., à payer les dettes contractées pour permettre aux Habsbourg de tenir tous ces peuples dans l'esclavage.

C'est bien ainsi que le conçoit notre peuple. Il est indispensable pour nous de lier la question de la liquidation des dettes à celle de l'obtention de nouveaux crédits, ne serait que pour compenser un tant

soit peu les sacrifices que les peuples de l'Union seront obligés de faire pour en finir avec la question des dettes. La difficulté est toute dans le chiffre à fixer. Pour arriver à ce résultat il faut connaître ce que nous appelons « les limites psychologiques », c'est-à-dire ce minimum qui pourrait satisfaire le créancier et le maximum qui pourrait être accepté par l'autre partie. Le critérium objectif qui pourrait fixer ces limites est assez complexe, surtout si l'on considère que les finances tsaristes ont subi une crise et que les porteurs français de valeurs russes n'auraient pas tout recouvré, même s'il n'y avait pas eu révolution, qu'aucun pays belligérant n'a eu de telles pertes que le nôtre, sans parler des pertes très sensibles en territoires et en populations.

Il convient encore d'ajouter que le succès des négociations franco-soviétiques dépend aussi des industriels français à qui nos commandes (au cas où nous obtiendrions des crédits) assureraient en retour un débouché permanent sur le marché soviétique.

Ce n'est que grâce à tous ces facteurs, économiques, bancaires et politiques que nous pourrions surmonter toutes les difficultés et ce n'est qu'après avoir évité tous les dangers que nous atteindrons le but.

Où en sont les travaux de la conférence franco-soviétique ?

Source : « L'Humanité », dimanche 10 avril 1927, p. 1-2.

L'accord sur la question des dettes déclare Rakowski à l'« Humanité » est à peu près réalisé. Mais il reste le problème des crédits.

La presse allemande donnait, avant-hier, comme certain qu'un accord définitif était intervenu à la conférence franco-soviétique et cette information recevait hier un démenti officiel français. Il nous a paru utile de faire préciser par le camarade Christian Rakowski, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris, à quel point précis étaient arrivés les négociateurs.

Une telle précision aura d'autant plus d'utilité qu'un journal de droite publia, il y a peu, une interview fantaisiste faite pour jeter, malgré, le ridicule évident des chiffres cités, le trouble dans l'opinion publique. Voici les déclarations que nous a faites hier Rakowski :

La question des dettes et celle des crédits

— Je crois que le règlement de la question des dettes ne peut plus présenter de difficultés ; nous sommes arrivés à peu près à la résoudre ; je dis à peu près, car il y a encore certains points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Mais en ce qui concerne le paiement du chiffre moyen annuel et le terme du paiement, les deux délégations se sont à peu près entendues.

« Mais la difficulté commence quand nous, côté soviétique, nous voulons, aborder le problème des crédits. Il nous sera impossible de nous présenter devant nos ouvriers et nos paysans avec l'obligation de liquider des dettes contractées par le tsar si, à leurs yeux, il n'y a pas une contre-partie justifiant les sacrifices que notre pays s'imposerait. C'est ici que les difficultés commencent. Les porteurs de titres qui rentreront à peu près dans leur argent, au taux actuel du franc français, n'auront qu'à applaudir à notre accord ; les industriels, pour qui les commandes que nous voulons faire à l'industrie française

viennent à temps, n'ont qu'à se réjouir du supplément que le marché russe leur apporte avec des promesses plus grandes encore pour l'avenir. Mais ces deux facteurs ne sont pas suffisants pour obtenir des crédits, car les industriels eux-mêmes ont recours à ces crédits en s'adressant aux banques et au public. »

L'intervention de l'État est nécessaire

« Il est donc nécessaire qu'un autre facteur intervienne et naturellement cet autre facteur ne peut être que le gouvernement français. C'est lui seul qui, aidé par les banques ayant elles-mêmes contribué autrefois au placement des emprunts russes et intéressées aujourd'hui à ce que le service du paiement des intérêts de ces emprunts soit renouvelé, peut faciliter la solution du problème. »

Impossibilité de traiter séparément dettes et crédits !

« Mais ce qui n'est qu'un problème financier et économique dont la solution serait facile, les deux parties étant également intéressées, se complique du fait qu'il s'agit, en l'occurrence, de l'Union des Républiques socialistes. Il est une chose courante que la réglementation des obligations financières, la conclusion des accords financiers internationaux, soient accompagnées d'un octroi de crédits. Mais ce qui est naturel pour les autres devient un objet inabordable quand il s'agit de nous.

On nous a dit : « Payez d'abord, ensuite nous verrons. » Or, nous sommes convaincus que si nous commençons à payer nous n'aurons pas de crédits. On nous posera de, nouvelles conditions pour les obtenir et ainsi de suite tant que nous n'aurons pas renoncé à notre organisation socialiste.

C'est pourquoi il n'y a pas un seul homme, dans notre pays, qui accepterait une solution du problème des dettes sans qu'elle soit liée à l'octroi des crédits. Même après cela, on nous fait des objections. On nous dit chez nous « Nous contractons en France des obligations pour 62 ans (c'est le terme des nouvelles obligations), tandis qu'elle s'obligerait à nous donner des crédits pour dix ans. Donc c'est nous qui payons les frais de l'accord ».

En ce qui concerne les autres négociations, la convention consulaire est presque faite ; le traité de commerce était très avancé, mais tous ces travaux sont handicapés par la commission des finances à laquelle est confié le problème de la dette et la question des crédits. »

Les événements de Pékin

Voilà qui est parfaitement clair, et nous nous fondions de ce premier pas réalisé dans la voie d'un accord entre la France et l'U.R.S.S. Mais les événements de Chine, et particulièrement ceux de Pékin⁴, que certaines puissances paraissent avoir suscités pour troubler la politique pacifique de l'U.R.S.S., ne risquent-ils d'influer sur les bons résultats obtenus dans l'ordre d'un rapprochement de Moscou avec les grandes puissances occidentales, particulièrement avec la France ?

— Le sens des derniers incidents de Pékin, répond Rakowski, est trop clair pour que j'y insiste. D'ailleurs, j'ai fait une déclaration l'agence « Radio » qui me dispense d'y revenir. Ici je ne puis qu'insister encore une fois : on cherche par tous les moyens à créer des conflits pour justifier ensuite une intervention dont on ne peut prévoir les conséquences.

— *Quels sont vos rapports avec l'Allemagne ?*

— L'Allemagne elle-même ne fera rien, à mon avis, pour sacrifier cette situation avantageuse qu'elle possède actuellement en étant l'amie de l'U.R.S.S. et l'amie du groupement de Locarno. Je considère

4 En avril 1927, encouragé par les puissances impérialistes, la police du Kuomintang procéda à une perquisition musclée au consulat soviétique de Pékin.

que l'Allemagne est assez forte pour résister à des pressions qui veulent lui imposer de prendre parti contre l'Union des Soviets.

La situation économique des Soviets en 1927

— *Quelles sont les conjonctures de l'économie soviétique ? À quels objets pensez-vous destiner les crédits dont vous avez besoin ? Les perspectives du capital étranger sont-elles assez bonnes pour lui permettre de dominer les préventions contre l'Union soviétique et vaincre le blocus ?*

— Certes, dit Rakowski, avec l'année 1926-27, nous avons commencé la période de la reconstruction, les cinq années précédentes ayant constitué la période de « rétablissement » de notre l'industrie et de l'agriculture jusqu'à leur niveau d'avant-guerre. Maintenant ; nous entrons dans la période de construction de nouvelles usines et fabriques, de nouveaux chemins de fer, d'un changement plus rapide des procédés de travail agricole.

Le problème agraire

« Un des grands problèmes devant lesquels nous sommes placés maintenant, c'est le problème de la surpopulation. Il s'agit non pas d'une surpopulation absolue, car il n'y a pas un pays où il y a plus de terres libres que chez nous, mais cette surpopulation provient du fait que pour la colonisation des grands espaces du sud-est de la Russie et de la Sibérie, il faut des sommes considérables qui nous manquent. La somme prévue dans le budget de l'Union de cette année est la même que celle affectée avant-guerre dans ce but. Mais cela représente seulement la colonisation de 30.000 familles.

La question n'aura de solution définitive que lorsque nous pourrons consacrer à cette œuvre des centaines de millions, qui nous permettront de répartir cette surpopulation agraire groupée autour des grands centres et qui, en se dirigeant vers la ville où elle ne peut pas être absorbée par l'industrie – l'industrie ne peut absorber annuellement qu'un nouveau contingent de 250.000 ouvriers environ – entre forcément dans l'armée des chômeurs.

L'essor industriel

« L'industrie reçoit cette année 11 milliards de francs (1.100 millions de roubles) de nouveaux crédits, dont la grande partie provient des bénéfices de l'industrie elle-même, en vue de la création de nouvelles usines, pour le changement de l'outillage des industries existantes et pour la construction des habitations ouvrières.

Une partie de ces crédits, à savoir 150 millions de roubles, est destinée à l'industrie électrique.

La rupture du blocus

Quoique lentement, mais avec une progression constante, nous obtenons à l'étranger des crédits. Vous connaissez les crédits que nous avons trouvés en Allemagne (300 millions de marks) ; la loi votée par le Parlement autrichien accordant un crédit de 60 millions de marks aux industriels autrichiens qui concluraient des accords avec nous, etc. En dehors des crédits avec participation gouvernementale il y a les crédits privés que nous avons pu obtenir à des conditions assez avantageuses en Angleterre même. »

La question des dettes russes et les ouvertures de nouveaux crédits

Source : « Paris-Soir », 4 mai 1927, pp. 1 et 3.

Les bruits les plus fantaisistes sont mis journallement en circulation au sujet des négociations franco-russes. Ces négociations intéressent au plus haut point l'opinion publique. Un million et demi de Français, porteurs de titres de la dette russe, lesquels pour une grande majorité d'entre eux constituaient une part importante de leur avoir, attendent d'obtenir satisfaction. Il nous a paru intéressant de faire connaître au public ce que pensait de l'état actuel des pourparlers et de leurs résultats éventuels, M. Rakowski, ambassadeur de l'Union des R. S. S. à Paris et président de la délégation soviétique. M. Rakowski a bien voulu accepter que nous lui posions les questions qui nous paraissaient les plus propres à éclairer l'opinion publique sur l'ensemble du problème. À ces questions, le président de la délégation soviétique a répondu par les déclarations que nous reproduisons ci-dessous :

Où en sont les pourparlers ?

— *Quel crédit faut-il accorder, monsieur l'Ambassadeur, à certaines déclarations parues dernièrement en France dans un journal parisien et dans une agence de presse ?*

— *Y a-t-il des faits nouveaux depuis la dernière séance plénière de la Conférence ?*

— Il ne fallait pas s'attendre à voir s'accomplir un progrès notable dans le court espace de temps qui nous sépare de la dernière séance plénière et de mes dernières déclarations à « Radio » et à « l'Œuvre », espace qui, d'ailleurs, a été rempli par les dernières vacances de Pâques.

Les commissions ne se sont pas réunies. Il n'y a eu que des rencontres entre experts ou entre présidents des deux délégations.

La divergence essentielle, vous la connaissez. D'accord sur la moyenne annuelle à verser et sur le terme des années, nous voulons avoir des facilités de paiement pendant les premières années, en appliquant un tableau de progression. Or, la délégation française considère qu'elle a fait sur la moyenne annuelle une concession sérieuse mais précisément à la condition que ces facilités, pour une certaine période, soient exclues.

En attendant, la délégation soviétique propose que nous passions à la discussion des crédits que nous demandons à la France de nous octroyer. Mais la délégation française et le ministère des Finances dont on a lu le communiqué, demandent que la conférence en finisse d'abord en apportant « certaines précisions » sur les dettes avant d'aborder la question des crédits. Nous proposons, une autre procédure. Nous ne nous refusons pas à examiner de nouveau la question des dettes et à chercher un compromis, mais seulement après avoir discuté la question des crédits.

Il serait injuste de nous demander des précisions trop précises, si je puis m'exprimer ainsi, sur le chapitre des dettes alors que sur le chapitre des crédits nous n'en sommes encore qu'à de vagues généralités.

Personnellement, j'étais et je reste optimiste. Je ne vois pas de difficultés insurmontables sur notre route à condition, bien entendu, que subsiste la volonté de ne pas chercher à compliquer le problème.

« Ce n'est pas un emprunt que nous demandons »

— Avez-vous vu, monsieur l'Ambassadeur, que vos déclarations aient suscité dans la presse des observations importantes.

— Quelles garanties pouvez-vous présenter à une opinion publique déjà méfiante envers la Russie des Soviets après la répudiation de la dette et la nationalisation des propriétés des étrangers ?

— Quelles garanties pouvez-vous donner pour que les crédits qui vous seraient accordés ne soient pas employés à la propagande révolutionnaire en Chine ou ailleurs ?

— Quelles sont vos garanties financières ?

— Peut-on envisager que le Gouvernement russe accorde des gages, comme il a été dit, contre l'octroi d'un emprunt à long terme ?

— Tout d'abord je répondrai que le mot « emprunt » est impropre. Il s'agit de crédits mixtes : presque deux tiers représentés en marchandises (machines et autres objets) commandées à l'industrie française et un tiers en espèces pour l'utilisation de ces mêmes machines, c'est-à-dire pour la construction d'usines où elles seraient placées.

Le terme prévu pour ces crédits mixtes est inférieur à celui qu'on demande d'habitude pour les emprunts.

La question des garanties ? Mais nous ne nous sommes jamais refusés à la discuter sous ses deux formes : garantie morale et garantie financière (je vous dirai dans un instant de quoi il s'agit). J'insiste sur ce point : nous ne nous sommes jamais refusés à la discuter. Nous savons très bien que notre législation révolutionnaire a suscité contre nous la méfiance de la petite épargne. On a voulu faire croire qu'en répudiant les dettes d'un régime politique abhorré, nous avons créé un précédent pour répudier plus tard nos propres obligations, ce qui est absolument absurde. La répudiation que nous avons faite se trouve à l'origine de tous les régimes issus d'un mouvement révolutionnaire.

Vous-mêmes, vous avez fait le fameux tiers consolidé en réduisant des deux tiers les dettes de l'Ancien régime. Les États-Unis ont répudié les dettes de l'Angleterre et actuellement encore il y a dans la Fédération américaine des États qui ne paient pas leurs dettes.

Je le répète, l'annulation que nous avons faite n'est pas un acte qui puisse se reproduire normalement dans l'histoire d'un peuple. Ceux qui ont traité avec l'Union savent parfaitement avec quelle exactitude scrupuleuse nous respectons nos propres obligations.

Nos représentations commerciales font annuellement pour quinze milliards de francs d'affaires dans tous les pays, et cependant vous ne trouverez pas un seul cas de traite protestée. Et cela se comprend puisque pour chaque opération conclue, la responsabilité de l'État se trouve engagée. Et même, quand ce n'est pas sa responsabilité juridique c'est sa responsabilité morale qui est engagée.

D'autre part, le fait que nous cherchons à liquider la question des dettes prouve que tout en maintenant le principe de l'annulation, nous considérons nous-mêmes qu'il est nécessaire de donner, sous une forme ou sous une autre, satisfaction aux porteurs de titres – et une satisfaction qui, je vous l'assure, quand elle sera effective, ne mettra certes pas les porteurs de titres russes dans une situation moins enviable que celle des porteurs de beaucoup d'autres titres.

Mais nous ne voulons pas être crus sur parole. Si pour les nouvelles obligations que nous voulons contracter vis-à-vis des porteurs des anciens titres de la dette, nous ne pouvons donner d'autre garantie que celle de notre signature – comme d'ailleurs t'avait fait l'ancien gouvernement russe – nous sommes prêts, pour les crédits nouveaux, à accorder des garanties.

Au reste, en ce qui concerne la destination des crédits, la question ne se pose même pas, puisque les crédits sont demandés dans un but nettement productif et déterminé d'avance, l'aménagement de telle usine, de telle station électrique, etc.

Cependant, on dit : « Nous ne voulons pas consolider le Gouvernement des Soviets – un Gouvernement sorti de la Révolution. Or, lui accorder des crédits cela signifie le fortifier. » Je considère que c'est un raisonnement superficiel et absurde : absurde parce qu'il peut être retourné contre ses auteurs eux-mêmes. Nous pourrions dire également : « Nous ne voulons pas reprendre le service des anciennes dettes parce que nous ne voulons pas fortifier le capitalisme français. »

Pour être logique, il faudrait alors empêcher tout commerce avec nous parce qu'il est évident que même en ne nous achetant que des céréales on facilite à nos paysans le paiement des impôts à l'État soviétique, par conséquent on consolide l'État soviétique. Mais le raisonnement est aussi superficiel parce qu'il ne tient pas compte des conditions dans lesquelles peut se faire le rapprochement entre l'Union des Soviets et les États capitalistes. Ce n'est pas en creusant le fossé qui les sépare, ce n'est pas en multipliant les antagonismes qu'on peut arriver à jeter un pont entre les deux systèmes : c'est au contraire en créant une certaine solidarité dans les intérêts. Je suis sûr que ce ne sont pas les crédits français ni, en général, la politique des crédits des États capitalistes vis-à-vis de la Russie Soviétique, qui décideront du problème de la supériorité de telle ou telle forme sociale. Mais, par contre, ils aideront considérablement au rétablissement de la confiance mutuelle.

Et la question des garanties réelles ?

— Précisément, j'arrive à cette question que je considère comme la plus importante. Je puis vous dire qu'à mon avis il ne sera pas difficile de trouver une telle garantie. Je puis même vous affirmer que mieux que tout autre pays et que tout autre Gouvernement, celui de l'Union des Soviets est en état de fournir une garantie matérielle se trouvant sur le territoire français lui-même : c'est notre exportation commerciale.

L'État soviétique, sous différentes formes, vend actuellement sur le marché français pour une somme qui, à la fin de l'année, atteindra vraisemblablement un milliard de francs en marchandises et en matières premières et qui ne peut aller qu'en progressant à l'avenir.

Notre commerce, en France, se fait sous la juridiction française. En d'autres termes, nous sommes entièrement sous le régime de la loi française et non pas sous le régime de la loi soviétique. Nous pouvons fournir une telle garantie précisément parce que, chez nous, le commerce est un monopole de l'État. Devant cette garantie réelle, je vous dis que toutes les garanties imaginables et possibles comme on en donne parfois – par exemple, retenues de douanes ou je ne sais quelles autres garanties – sont illusoires.

Il est bien entendu que, tant que notre État répondra pour les crédits accordés à nos entreprises industrielles, le service de ces crédits nouveaux sera inscrit au budget.

Et les pétroles ?

— *Que doit-on penser d'une dépêche publiée dans un journal de Berlin, suivant laquelle, le Gouvernement de l'U.R.S.S. octroierait les sources de pétrole de Grozny à la France en gage de l'octroi de crédits à long terme ?*

— Je ne crois pas que la délégation française pose la question d'un tel gage. On pourrait comprendre à la rigueur qu'on demande de donner en gage l'usine qui sera montée et aménagée avec des machineries et des capitaux français, mais non des entreprises qui ne sont pas en cause et dont la valeur dépasserait de beaucoup l'importance des crédits.

En ce qui concerne la question des concessions pétrolifères, il faut la considérer comme une question à part. Nous avons la liberté complète de nos mouvements et nous ne faisons pas un secret de notre politique des pétroles.

A part Grozny et Bakou, que nous avons solidement organisés, dont nous avons élevé la production au-dessus du niveau d'avant-guerre et dont l'État se réserve exclusivement l'exploitation, nous sommes prêts à accepter la collaboration du capital français dans la mise en valeur de nos terrains pétrolifères qui, ne l'oublions pas, constituent trente-cinq à quarante pour cent des richesses en pétrole du monde entier.

Puisque nous parlons du pétrole, il faut éviter la répétition de l'erreur commise à Gênes. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que nous avions proposé à cette époque de diviser nos régions de Bakou et de Grozny en zones, dans le but de répartir lesdites zones entre les différentes puissances, sous la forme de concessions. Mais, toujours sous le fallacieux prétexte de ne pas prêter la main aux bolchevistes, et dans la croyance fortifiée par la propagande de l'immigration blanche (qui d'ailleurs trouve toujours crédit) que le régime soviétique était incapable de se maintenir et d'organiser l'industrie russe, notre proposition est restée sans réponse.

Il nous a fallu trois au quatre ans pour prouver que non seulement nous avons rétabli intégralement l'exploitation de pétrole de Grozny et de Bakou, mais encore que nous avons modernisé la technique de l'exploitation et, comme nous le disions plus haut, élevé le niveau de la production d'avant-guerre.

Je crois que les produits du pétrole, pour lesquels la France dépense annuellement à peu près trois milliards de francs, justifieraient à eux seuls le rapprochement économique entre la France et l'Union des Soviets, vers lequel mènent précisément les négociations actuelles et l'octroi des crédits en particulier.

La question des indemnités

— *Quel est le point de vue des représentants de l'U.R.S.S. en ce qui concerne les demandes d'indemnité pour les pertes des emprunts subies du fait de la Révolution russe, ainsi que de la nationalisation des industries où des capitaux français étaient engagés ?*

— *Et les dettes de guerre ?*

— En ce qui concerne les dettes de guerre, vous savez que notre cas est tout à fait spécial. La Russie n'a participé ni à des partages territoriaux – au contraire, on a pris de son territoire pour récompenser des alliés, la Roumanie par exemple, on ne sait pas pour quel motif, car son rôle, pendant la guerre, au point de vue stratégique, a été plutôt négatif – ni aux réparations payées par l'Allemagne.

Quant aux indemnités pour les pertes subies à cause de la Révolution, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des, contre-revendications de la part de citoyens et de l'État russes pour les dommages causés par l'intervention des Alliés.

Mon opinion, c'est que les propriétaires français qui ont eu à supporter des pertes, trouveraient dans des entreprises ou dans des concessions nouvelles que le Gouvernement soviétique leur accorderait sur la base de notre législation, une compensation de ces pertes. Par les bénéfices de l'avenir, ils se dédommageraient peu à peu des pertes du passé, et c'est, à mon avis, la seule solution possible et vraiment pratique du problème.

Je dois d'ailleurs ajouter que, si nous arrivons à résoudre les problèmes de la dette et des crédits et à nous engager dans la voie d'un rapprochement économique, ceci créerait entre nos deux pays une atmosphère favorable à la solution de tous les autres problèmes.

La situation des petits porteurs

— *Le Gouvernement de l'U.R.S.S. a-t-il prévu des dispositions spéciales vis-à-vis des petits porteurs et ainsi qu'on l'a annoncé vis-à-vis des porteurs de titres rachetés depuis l'ouverture des négociations dans un but de spéculation ?*

— Certainement. Ceux qui ont conservé les titres qu'ils possédaient déjà avant l'annulation et qui' ont ainsi, en quelque sorte, fait confiance au Gouvernement des Soviets, doivent être considérés comme une catégorie privilégiée et ceci, évidemment, se rapporte à leurs héritiers.

Une pareille distinction, c'est l'équité même.

— *Quand pense-t-on que les négociations reprendront et quel est le plan de travail adopté par les négociateurs ?*

— Les négociations continuent. Quant au plan des travaux de la conférence, sauf ce qui était déjà connu du public même avant mes déclarations, je suis tenu à une discrétion explicable. Mais le tableau peut se résumer de la manière suivante : D'une manière, ou d'une autre, nous avons fait un grand progrès.

Nous avons réussi à nous entendre sur les points dans la question des dettes dont le règlement était, de l'avis général, le plus difficile.

Donc, nous avons le droit de compter dorénavant, les porteurs de titres comme les alliés des deux délégations : française et soviétique, puisque, les deux problèmes – dettes et crédits – étant solidaires, il va de leur intérêt de nous comprendre et de nous appuyer dans l'obtention des crédits.

Je puis en dire autant en ce qui concerne les industriels. Leur intérêt pour obtenir accès au marché russe est trop évident pour qu'il soit nécessaire d'insister.

Maintenant, au tour de la « finance ». Je crois que, elle aussi, trouvera dans l'accord son avantage matériel et moral. On connaît le rôle qu'elle a joué dans le lancement des anciens emprunts tsaristes et par conséquent les devoirs qu'elle a d'aider de son côté au règlement de cette question.

Nous n'ajouterons aucun commentaire aux déclarations de l'ambassadeur de l'Union des Républiques soviétiques socialistes. Nous espérons qu'elles permettront à nos lecteurs de situer le problème.

J. DACHARY.

Lettre à M. de Monzie⁵

Source : « L'Europe Nouvelle », 10e année, n° 504, 8 octobre 1927.

Le 30 juin 1927

Monsieur le président,

5 Monzie, Anatole de (1876-1947), homme politique français. Maire de Cahors (1919-1942), sénateur, député et plusieurs fois ministre. Président de la commission parlementaire des Affaires russes (1924-1927), partisan de la reconnaissance de l'URSS. En 1940 vote les pleins pouvoirs à Pétain.

La première et la dernière séance plénière de la conférence franco-soviétique, pour la présente session, a eu lieu le 19 mars. Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis trois mois, nos négociations officielles sont restées en suspens.

Comme d'autre part les vacances approchent, la délégation soviétique craint, avec juste raison, que cette année encore nos travaux ne soient interrompus sans que nous soyons parvenus à un résultat positif.

Déjà l'année dernière, des événements et les vacances parlementaires en France, ont provoqué le renvoi des négociations à la veille même où une entente, sur les principales questions qui nous préoccupaient, était imminente.

À maintes reprises, l'opinion publique française a reproché à la délégation soviétique de ne pas apporter toute la diligence nécessaire pour l'accélération des négociations. Quoique la délégation soviétique ne puisse prendre sur elle la responsabilité de la lenteur ou de l'arrêt complet des travaux de la conférence, ayant déjà donné les preuves de sa bonne volonté, elle n'en est pas moins sensible à un tel reproche.

Sans vouloir chercher les raisons pour lesquelles les séances plénières n'ont plus été renouvelées depuis le mois de mars, la délégation soviétique est d'autant plus justifiée à en exprimer son étonnement, que les points de vue entre les deux délégations, sur le problème des dettes qui a été principalement discuté jusqu'à présent, s'étaient beaucoup rapprochés.

En effet les deux délégations s'étaient mises d'accord aussi bien sur le quantum annuel que sur le nombre des annuités. Il restait certaines divergences sur les modalités de paiement pendant les premières années pour lesquelles la délégation soviétique avait demandé certaines facilités, et sur la clause de la nation la plus favorisée, introduite par la délégation française.

Or, des conversations privées, répétées entre les deux présidents et les différents membres des délégations, il est apparu que sur ces points encore – par esprit de conciliation de la part de la délégation soviétique – un rapprochement s'est fait et que les divergences entre la délégation soviétique et la délégation française, sur la question des dettes, sont devenues insignifiantes à tel point que si les négociations avaient été reprises officiellement, les deux parties seraient arrivées facilement à un accord complet.

L'autre point, qui a fait l'objet d'un examen d'ensemble, sans que les deux délégations soient entrées dans le détail, à savoir la question des crédits, ne peut non plus, d'après l'avis de la délégation soviétique, servir d'explication suffisante à l'arrêt des travaux de la conférence. En effet, dès le début, la délégation française a accepté que, sans partager l'opinion de la délégation soviétique, ces deux questions ne soit pas moins parallèles et la délégation française reconnaît non seulement toute l'importance que cette question présente dans la solution réelle du problème de la dette, mais encore son importance générale, indépendante de ce problème.

Au cours des négociations, l'obtention des crédits avec les garanties réelles qu'ils comportent de la part du gouvernement des Soviets, est apparue, pour l'unanimité de la conférence, comme un moyen puissant d'établir des relations économiques entre des deux pays sur une base solide et de créer un échange permanent de valeurs entre la France et l'U.R.S.S.

Ainsi donc rien n'est survenu jusqu'à présent dans les travaux mêmes de la conférence qui puisse expliquer et justifier l'arrêt des négociations.

D'autre part, les deux délégations ont toujours considéré que la solution des problèmes posés devant la conférence franco-soviétique touche à un tel ensemble d'intérêts vitaux économiques et politiques des deux pays que le succès des négociations est ardemment désiré des deux gouvernements.

Les sentiments de la délégation soviétique n'ont pas changé, et comme elle n'a aucun motif de croire que sous ce rapport les sentiments de la délégation française ont subi quelque modification, elle espère que cette dernière entrera dans les vues de la délégation soviétique pour une reprise immédiate des négociations en vue d'aboutir au résultat positif souhaité, non seulement par les deux délégations, mais par l'opinion publique des deux pays

Christian Rakovsky

Lettre adressée à M. De Monzie concernant la question des dettes et des crédits

Source : « Les Documents politiques, diplomatiques et financiers », 8e année, n°10, octobre 1927 et « L'Europe Nouvelle », 10e année, n° 504, 8 octobre 1927.

Le 21 septembre 1927.

Monsieur le Président,

Se référant à votre lettre du 26 juillet dernier, la délégation soviétique constate, avec satisfaction, que, de l'avis des deux délégations, un pas considérable a été fait vers un accord. Le grave problème de la dette est résolu dans ses lignes principales.

A la séance plénière du 19 mars 1927, il est apparu que, entre les deux délégations, il y a accord parfait sur la somme forfaitaire de soixante millions de francs or, comme annuité moyenne pour la quote-part de l'Union soviétique dans le règlement des emprunts d'avant-guerre émis ou garantis par les anciens gouvernements russes, de même que sur le nombre des annuités. Cependant, il y a eu désaccord sur la demande de la délégation soviétique en ce qui concerne la progression de la clause de report que la délégation française ne voulait pas accepter et sur la demande de la délégation française concernant la clause de la nation la plus favorisée, que, de son côté, la délégation soviétique contestait.

Au commencement du mois de mai, je vous ai communiqué, au nom de la délégation soviétique, que, pour donner une nouvelle preuve de conciliation, la délégation soviétique renonce, aussi bien au tableau de progression qu'à la clause de report et qu'en même temps elle accepte, au bénéfice de la France, la clause de la nation la plus favorisée demandée par la délégation française.

Les modalités et la technique des paiements ayant été déjà fixées au cours des négociations précédentes par les experts des deux délégations et confirmées par ces dernières aux séances plénières précédentes, tous les éléments nécessaires pour un accord complet sur les dettes sont déjà acquis.

Il reste la question des crédits.

Dès le début encore, il a été établi d'un commun accord, aux séances plénières, une corrélation entre les deux problèmes et un parallélisme dans leur solution.

Je vous rappelle qu'à une des séances plénières, le rapporteur de la commission économique, M. Serruys, a exposé le point de vue français dans la question de l'organisation des crédits. Il restait à en établir le chiffre et les conditions. La demande de la délégation soviétique, de deux cent vingt millions de dollars de crédit, dont un tiers en espèces, octroyés pendant quatre ans, avec un délai de paiement allant jusqu'à dix ans, ayant été considérée comme incompatible avec les conditions du marché français et l'état actuel du crédit de l'Union soviétique en France, la délégation soviétique a pu obtenir de son gouvernement l'autorisation de diminuer considérablement la somme et le délai et renoncer aux crédits en espèces.

J'ai eu l'honneur, après mon dernier voyage à Moscou, de vous communiquer de vive voix, comme d'ailleurs aussi au ministère des Affaires Étrangères, notre nouveau projet des crédits, que, vous trouverez exposé dans la proposition sur les dettes et les crédits, ci-joints.

La délégation soviétique est convaincue que la délégation française appréciera le pas considérable qui est fait par le gouvernement des Soviets, pour arriver à une solution de ce problème, d'autant, plus que la délégation soviétique se déclare prête à examiner avec la délégation française les garanties réelles qui doivent assurer les nouveaux créanciers contre tous risques éventuels.

D'ailleurs, la délégation soviétique a toujours abordé la question des crédits du point de vue des intérêts réciproques des deux pays. L'idée qui était à la base des suggestions de la délégation soviétique, dans la question des crédits, tend à établir sur des assises solides les relations économiques entre les deux pays en leur donnant une orientation qui serait profitable aussi bien au commerce et à l'industrie française qu'à l'économie nationale soviétique.

La France, surtout après la guerre, est devenue un pays industriel. La capacité de production de son industrie dépasse de beaucoup ses besoins nationaux ; et la conquête de nouveaux marchés extérieurs devient ainsi, pour elle, la condition de son développement ultérieur. La conquête de ces marchés, surtout avec la stabilisation actuelle du franc, se heurte de plus en plus à de grandes difficultés, cette stabilisation mettant tous les pays producteurs dans les mêmes conditions de concurrence. En offrant donc à l'industrie française une partie du marché russe pour une longue période d'années, nous croyons répondre aux préoccupations de l'économie française.

Déjà actuellement, malgré les énormes difficultés auxquelles se heurte le commerce entre les deux pays, en l'absence d'un traité de commerce, les échanges économiques entre les deux pays sont en progression constante.

Les exportations françaises en Russie, d'après les chiffres officiels fournis par le commissariat du peuple au commerce extérieur, ont été de 7.800.000 roubles-or pendant les neuf premiers mois de 1924-1925 et sont montées à 20.400.000 roubles-or pendant 1925-1926 (douze mois) et à 20.000.000 de roubles-or pendant les dix premiers mois de 1926-1927.

D'autre part, les importations russes en France, pour les mêmes périodes, ont été de 26.000.000 de roubles-or, de 78.000.000 de roubles-or et de 81.000.000 de roubles-or. Dans ces chiffres, l'importation des produits du naphte est montée successivement de 9.500.000 roubles-or à 17.000.000 de roubles-or et à 20.000.000 de roubles-or.

Ces chiffres, en dehors de leur valeur intrinsèque, acquièrent une importance toute particulière en rapport avec la question des garanties réelles pour les futurs crédits.

Après l'octroi de ces crédits, l'exportation française en Russie prendra un essor considérable ; on peut, prévoir que déjà, depuis la première année, l'exportation française en Russie atteindra la somme de 60 à 70 millions de roubles-or.

Pour donner une nouvelle preuve de sa volonté d'aboutir à un accord prompt et définitif, sur la question des dettes et des crédits, le gouvernement des Soviets nous autorise à faire encore un pas en avant.

Considérant, d'après les suggestions faites au cours des conversations privées, que la délégation française aurait pu soutenir devant son gouvernement une demande de crédits qui ne dépasserait pas 60 millions de dollars, accordés par tranches de 12 millions de dollars pendant cinq ans, pour une période de cinq années, et que le désaccord sur la question des crédits se réduit ainsi seulement à une divergence de vues sur les chiffres, le gouvernement des Soviets se déclare prêt à verser, dans une banque en France, dans l'espace de six mois à dater d'aujourd'hui, la somme de 30 millions de francs-or à titre de provision pour le premier paiement semestriel aux porteurs des dettes d'avant guerre. Cette somme serait payée immédiatement après la ratification par les deux gouvernements des accords sur les dettes d'avant guerre et sur les crédits.

La délégation française se rendra sans doute compte de l'effort considérable que constitue, pour les finances de l'Union soviétique, le versement annuel, en devises-or, de 60 millions de francs que le gouvernement des Soviets prend sur lui, une fois l'accord réalisé.

Il est connu que, déjà, avant la guerre, la balance de paiement de la Russie était déficitaire et le solde négatif n'était compensé que par les emprunts successifs faits à l'étranger et par l'afflux des capitaux étrangers dans le pays.

Les bouleversements produits par la guerre et par la révolution, la diminution du commerce extérieur, malgré le relèvement économique du pays, rendent cette tâche encore plus difficile et demandent de notre part des sacrifices considérables.

En prenant sur nous ces lourdes obligations, nous donnons ainsi une preuve réelle et incontestable de l'intérêt que nous portons aux nombreux possesseurs de titres russes en France, recrutés surtout parmi les petits épargnants, et au maintien des bonnes relations politiques entre les deux pays.

En même temps, nous croyons que le règlement de ces deux premiers points du programme de la conférence nous permettra de poursuivre dans les conditions les plus favorables l'examen des autres problèmes inscrits à ce même programme.

Propositions de la délégation soviétique :

I. Dettes. – La délégation soviétique propose d'incorporer dans l'accord qui sera conclu, entre les deux délégations, sur la question des dettes d'avant guerre et des crédits, les points suivants :

1. Le gouvernement de l'Union soviétique accepte de verser à titre de sa quote-part pour le règlement, des emprunts d'avant guerre émis ou garantis par les anciens gouvernements russes et cotés en France :

41 annuités de soixante millions de francs – or chacune représentant le nombre moyen des annuités fixées dans le tableau d'amortissement et prévues par les contrats d'émission ;

- 10 annuités de soixante millions de francs-or chacune à titre de l'arriéré et représentant la compensation des versements non effectués depuis l'interruption du service de la dette ;
- 10 annuités de soixante millions de francs-or chacune à titre de bonification supplémentaire.

2. Le présent accord sera révisé au cas où le gouvernement de l'Union soviétique accorderait, – toutes les autres conditions étant égales, – à des ressortissants d'autres États créanciers à titre d'emprunts d'avant-guerre ou garantis par les anciens gouvernements russes, un traitement plus favorable que

celui accordé aux créanciers français. Dans ce cas, le présent accord devra être amendé de façon à accorder aux ressortissants français un traitement en tous points identique.

3. a) Les annuités visées au paragraphe 1 seront versées à la caisse commune des emprunts russes, qui sera constituée à Paris d'accord entre le gouvernement français et le gouvernement de l'Union soviétique.

b) Cet organisme effectuera la répartition des annuités prévues au paragraphe I.

c) Les titres admis au paiement donneront droit à la délivrance de nouveaux coupons par la caisse commune.

cl) Seront exclus du bénéfice du présent accord :

1° Les titres actuellement possédés par des ressortissants non français ;

2° Les titres non cotés en France.

e) Sera l'objet d'un examen spécial la participation au bénéfice du présent accord des deux catégories suivantes :

1° Les titres introduits en France et ayant fait l'objet de vente d'étrangers à Français postérieurement au x. x. x. (mesures à prendre à l'effet d'assurer l'observance de cette disposition) ;

2° Les titres cotés en Allemagne que des ressortissants français, ayant acquis la nationalité française par application du traité de Versailles, possédaient avant le 11 novembre 1918.

f) En cas contentieux, une commission mixte constituée près de la caisse commune déterminera les titres admis au bénéfice du présent accord.

II. Crédits. – Il serait fait en France une ouverture de crédits industriels et commerciaux destinés au développements des relations économiques entre la France et l'Union soviétique dans les conditions suivantes :

1° Le chiffre total de ces crédits est fixé à cent vingt millions de dollars ;

2° Ces crédits doivent être accordés par tranches annuelles de vingt millions de dollars et cela pendant une durée de six années ;

3° Ils sont exclusivement destinés à des commandes passées à l'industrie française ou à des achats faits aux maisons françaises, entre autres de produits coloniaux, dans la proportion de deux tiers pour les commandes et d'un tiers pour les achats ;

4° Ces crédits sont destinés uniquement à des buts productifs, c'est-à-dire : outillage pour l'industrie, l'agriculture, les transports et l'économie municipale en Union soviétique ;

5° L'amortissement de chaque tranche de ces crédits se fera après six ans écoulés, mais le versement des intérêts commencera à dater de la première année de l'octroi des crédits ;

6° La délégation soviétique est prête à examiner avec la délégation française les garanties réelles qui doivent assurer le paiement régulier des intérêts et du principal de ces crédits.

III. L'accord sur les dettes n'entrera en vigueur qu'après la conclusion d'un accord sur les crédits sus-indiqués.

IV. Le gouvernement de l'Union soviétique s'engage à déposer à titre de provision, dans un délai de six mois à dater de ce jour, dans une banque en France, la somme de trente millions de francs-or représentant la moitié de la première annuité destinée au paiement des porteurs d'emprunts d'avant-guerre. Cette somme sera répartie entre les porteurs des emprunts sus-indiqués immédiatement après la ratification, par les deux gouvernements, des accords sur les dettes et les crédits.